Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le 17/03/2025
ID : 070-200041861-20250306-DCC202524-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

SEANCE du 6 mars 2025

Le six mars deux mille vingt-cinq à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-six février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (37)
Damien TAUNAY, Emmanuel MATHIEU, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Edith LUCIEN, Mickaël MUHLEMATTER, Jean-Pierre BERTRAND, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Christophe ROSSÉ, Sophie TARAN, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (11)
Véronique GRANDJEAN-AMBERT à Christophe ROSSÉ, Luc GONDELBERG à Jean-Pierre BERTRAND, Gilbert HENRY à Patrice COLNEY, Gérard DEVOILLE à Antoine TRUSSARDI, Hervé LE CAIN à Gérard COULIN, David BALAUD à Benjamin GONZALES, Jean DESMARTIN à Reynald GUYOT, Véronique LOUIS à Sophie TARAN, Romain WICKY à Bernard GAUDINET, Claude THIEDEY à Cyrille FROIDEVAUX, Régis BOILLOT à Jean DROUHARD.

Absents (4)
Nicolas PAILLOTTET, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Laurence COURTOY, Marie-Pierre DUPRÉ.

2025-24 Affectation du résultat 2024 – Budget ZAE

Compte tenu de l'approbation du Compte Financier Unique 2024 du Budget ZAE, il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat 2024 tel que présenté ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-84,40
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	704 392,47
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**704 308,07**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-1 007 452,50
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	**1 007 452,50**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**704 308,07**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	704 308,07
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, ***approuve*** *la proposition* ***à l'unanimité****.*

Fait à SAULX, le 6 mars 2025
Le Président, Benjamin GONZALES.

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état